

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	28 février 2024
Numéro	24.342	Heure	15h02

Auteur-e(s) : Groupe socialiste

Titre : Suppression de la carte « 24 heures », une économie qui a du sens ?

Contenu :

TransN a remplacé la carte « 24 heures » par une carte « journalière ». Comme les noms l'indiquent, la première carte pouvait être utilisée pendant vingt-quatre heures, alors que la carte journalière n'est valable que durant un jour.

Pourquoi ce changement, qui n'incite pas les personnes qui utilisaient la carte « 24 heures » (incluant une nuitée) à continuer à privilégier les transports publics, voyant leurs frais doubler ? Quelle est l'économie « attendue » pour TransN ?

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Corine Bolay Mercier

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Anita Cuenat	Anne Bramaud du Boucheron	Christian Mermet
Patricia Sörensen	Mathias Gautschi	Fabienne Robert-Nicoud
Margaux Studer	Laurent Duding	

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 22 avril 2024

À titre liminaire, il est important de préciser le rôle des différentes actrices et des différents acteurs des transports publics et les démarches en cours au niveau national.

1) Différentes compétences

La compétence concernant la tarification et les titres de transport est la suivante :

- au niveau national : Alliance SwissPass (ASP) ;
- au niveau de la communauté tarifaire : Onde verte.

Le canton n'a donc pas de rôle décisionnel pour la tarification et le choix des titres de transport.

2) Démarches en cours

L'adaptation de la carte « 24 heures » en carte « journalière » est le résultat d'une volonté d'harmonisation des différents titres de transport au niveau national. Cette harmonisation est demandée par l'Office fédéral des transports (OFT).

3) Décision de la communauté tarifaire neuchâteloise Onde Verte

Le remplacement de la carte « 24 heures » par une carte « journalière » a été décidé dans le cadre de la hausse tarifaire générale de décembre 2023. Parallèlement, différentes mesures ont été adoptées en vue d'optimiser la grille tarifaire, ainsi que de mieux répondre aux besoins des usagers et usagères, à savoir l'introduction du FlexiAbo 100 jours, le plafonnement des titres de transport individuels à 6 zones et l'adaptation de la validité de la carte « 24 heures » jusqu'à 5h le lendemain, selon la pratique du Service direct national et de la grande majorité des communautés tarifaires. En contrepartie de cette adaptation, les prix des cartes journalières 1-2 zones et 3 zones ont respectivement diminué de -12% et -8% par rapport à 2023, alors même que le reste de l'assortiment a augmenté en moyenne d'environ +4,2%.

Au printemps 2023, transN nous a communiqué que l'entreprise avait procédé à un sondage dans ses points de vente sur un mois, afin de savoir comment était utilisée la carte « 24 heures » par les client-e-s. Les questions avaient été posées en direct par les vendeur-euse-s. Il en était ressorti que 17% des client-e-s l'utilisaient sur « deux jours » (dans la plage horaire de 24 heures), mais aussi que 83% des client-e-s ne l'utilisaient que durant la journée de l'achat.

Globalement, au niveau des recettes de la carte journalière, une stabilité est observée. Onde Verte a reçu cinq réclamations suite à la suppression de la carte « 24 heures » au profit d'une « carte journalière ».